

Le Devoir

Montréal 

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 18 mars 2013, a adopté le règlement suivant :

13-008 Règlement autorisant un emprunt de 19 200 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de l'intersection Pie-IX/Henri-Bourassa

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 26 avril 2013. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 3 mai 2013.

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

Le Devoir